Prêt d'honneur Création- Reprise - Développement

INITIATIVE STRASBOURG

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'Initiative Strasbourg a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise :

- les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise de tous secteurs situés à Strasbourg, sur l'Eurometropole de Strasbourg et Erstein,
- la jeune entreprise de moins de 5 ans d'activité dans une phase de primo-développement dont le siège social est situé sur le territoire de Strasbourg, l'Eurometropole de Strasbourg et Erstein.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les activités intermédiaires,
- le consulting,
- le coaching,
- les artisans taxi et VTC.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie (à l'exception de la garantie Bpifrance couvrant 50 à 70 % du prêt d'honneur et à la charge du porteur de projet pour un montant variable de 0,90 à 1,86 % flat du montant du prêt d'honneur), accordé à titre personnel, d'un montant compris entre :

- 3 000 € et 15 000 € pour la création d'entreprise,
- 3 000 € et 30 000 € pour la reprise ou le primo-développement.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 24 à 60 mois,

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Strasbourg.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - Créateur
  - Dirigeant
  - Repreneur

Organisme

INITIATIVE STRASBOURG

- 10 Place Gutenberg
  67000 STRASBOURG
  Téléphone : 03 88 75 25 84
  Télécopie : 03 88 22 31 20
  E-mail : info@cap-creation-entreprise.com

Fichiers attachés

- Fiche synthèse de création, reprise ou développement (2/08/2018 - 71.0 Ko)
- Attestation sur l'honneur de non interdiction bancaire (2/08/2018 - 13.2 Ko)